



## Discriminations dans le mouvement sportif ? L'action du groupe de recherche sur les discriminations (GRD) dans la Loire

Le champ des loisirs, y compris le sport, n'échappe pas aux phénomènes discriminatoires, mais la prise de conscience et l'action sont encore peu développées dans ce domaine. La Direction départementale de la jeunesse et des sports de la Loire, par l'intermédiaire d'un groupe de recherche sur les discriminations<sup>1</sup>, s'est saisie de cette question, d'abord à travers la réflexion et l'analyse de situations, puis peu à peu en se positionnant ouvertement comme un acteur de la lutte contre les discriminations.

APRÈS une réunion de la Codac de novembre 2000, et un questionnement du préfet de la Loire sur la réalité des phénomènes discriminatoires dans le sport, la DDJS missionne trois personnes pour se saisir de cette question. Désireuses de mieux cerner le concept de discrimination pour mieux agir, celles-ci sollicitent l'appui de sociologues du Cresal (Centre de recherche et d'études sociologiques appliquées de la Loire). Les chercheurs, plutôt que d'apporter des réponses toutes faites aux interrogations déjà grandissantes du groupe, re-questionnent ce phénomène, luttant contre l'idée d'une définition a priori. L'enjeu de connaissance se transforme peu à peu en un enjeu d'une tout autre nature, partant du vécu, de la pratique professionnelle, de situations de terrain... pour aller vers une approche « multi facettes » de la notion de discrimination au sens large (au-delà des seules discriminations raciales). Face à cette complexité, le groupe engage une triple démarche : l'organisation d'entretiens, l'analyse de situations de terrain et l'élaboration d'une charte d'accueil avec le mouvement sportif ligérien. Ce travail n'a pas pour but ultime de finaliser un document mais d'utiliser ces temps de rencontres pour faire évoluer les représentations des uns et des autres. Le GRD multiplie les points de vue sur les phénomènes discriminatoires. Pendant plusieurs mois, il mène des entretiens avec des acteurs locaux, concernés directement ou indirectement par les questions de discriminations (procureur de la République, élus, présidents de comités départementaux sportifs, d'associations sportives, etc.). Ces entretiens sont suivis d'une analyse et d'une collecte d'informations, visant à utiliser des situations vécues comme études de cas.

### DE LA MÉDIATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Quelques interventions du GRD viennent conforter et orienter sa position : l'intention du groupe n'est surtout pas de stigmatiser, mais d'organiser des espaces

de paroles, d'échanges sur ce thème avec les acteurs du monde du sport dans leur plus grande diversité.

En décembre 2000, la DDJS est interpellée par un club turc qui évoque sa difficulté à s'affilier à un comité départemental sportif. Le GRD décide de rencontrer le président du district afin de connaître les critères d'adhésion. Il se trouve alors confronté à un malaise face à un positionnement masquant semble-t-il une attitude discriminatoire. Dans l'impossibilité de réagir à partir de simples ressentis, le groupe se réinterroge sur la position professionnelle à tenir pour des fonctionnaires d'État. Les rencontres avec les protagonistes puis la mise en relation des deux parties permettent, outre l'explicitation des critères d'adhésion, de faciliter les relations et de dépasser le problème. Quelques mois plus tard le club peut s'affilier sans difficultés.

Dans le cadre de la Codac, un travail inter-partenaire de conception d'une fiche d'aide au signalement des discriminations, permet au GRD « d'agir » pour la première fois et d'exister officiellement. L'implication du groupe dans des manifestations organisées par les associations de lutte contre la discrimination lui permet de se positionner comme acteur à part entière de cette lutte. L'équipe confortée officiellement dans sa mission et dans son rôle, entre dans une phase plus concrète. Finies les stratégies de contournement par la réflexion autour d'une charte, le groupe propose de mettre en place une soirée-débat ouvertement intitulée : « la discrimination dans le sport ». Ce moment privilégié a permis à chacun (responsables associatifs, élus, éducateurs, représentants du préfet...) d'évoquer des situations vécues, des réflexions ; de susciter l'échange, de travailler sur les représentations.

Le GRD est, à ce jour, dans une phase d'évaluation de son action et dans l'attente du positionnement de la nouvelle Codac. Cela ne l'empêche pas de répondre régulièrement aux sollicitations du « terrain » et de mettre en place des espaces de discussion (Andrézieux, Feurs...). Son rôle de conseil et de médiation auprès des associations sportives comme des victimes, mais aussi son rôle d'orientation auprès des différents réseaux (Codac, associations de lutte contre les discriminations...) lui confère une place de ressource pour le mouvement associatif local. ■

**Danielle PLOTON, Dominique SALON,  
Thomas BUJON, Nathalie TRAMIER**

1. Le GRD, groupe constitué par les chargés de mission DDJS et les sociologues du Cresal, acquiert une existence officielle en juin 2001.